

Sports

La commission «Associations» a réétudié la règle d'attribution de la «subvention cotisation sportive».

Les ajustements et améliorations portent sur une étendue des principes d'attribution, cette subvention pouvant dorénavant être sollicitée pour tous les sports affiliés à une fédération sportive.

Les nouvelles modalités ci-après, validées par le Conseil d'Administration, permettront à un plus grand nombre de nos bénéficiaires de pratiquer une activité sportive.



Informations : Sélestat ☎ 03 88 58 02 30 ou Strasbourg ☎ 03 88 37 66 06 ou 03 88 37 66 04

**En ligne
à privilégier**

Demande à effectuer via le site :
www.cmcas-strasbourg-selestat.fr/rubrique
Vous propose ...les aides nationales, locales et subventions

accompagnée de la ou des pièce(s) à fournir mentionnée(s) ci-dessous

Par courrier

Demande de subvention "cotisation sportive"

A transmettre par courrier au groupe Activités sociales et culturelles de la CMCAS de Strasbourg-Sélestat - 4 rue de Sarrelouis - CS 50017 - 67083 Strasbourg cedex

Ouvrant droit : NIA

Nom et prénom :

Bénéficiaire :

Nom et prénom : Sport pratiqué :

J'atteste sur l'honneur que le bénéficiaire ne pratique pas d'activité sportive au sein d'une des sections suivantes : ASES, AO GAZELEC, ASPLAV ou sections sportives du périmètre de Sélestat.

Signature :

